

# ABSENCE D'EQUIPE, RETARDEE OU INCOMPLETE

**Que faire en cas de cas d'absence d'une  
équipe, de retard ou incomplète à l'heure  
officielle du coup d'envoi ?**



**CAS N°1**

Lorsque qu'une panne d'éclairage dure plus de 45  
min après l'heure officielle du coup d'envoi :



**La rencontre ne peut plus continuer**

**CAS N°2**

Si plusieurs pannes se succèdent après l'heure  
officielle du coup d'envoi, la somme des pannes ne  
doit pas excéder 45 minutes, après :



**La rencontre ne peut plus continuer**

**CAS N°3**

Si une panne d'électricité intervient après une ou  
plusieurs interruptions de la rencontre pour toutes  
raisons que ce soit (équipement du terrain  
défaillant, conditions atmosphériques...) le cumul  
des différents arrêts ne doit pas excéder 45  
minutes, après :



**La rencontre ne peut plus continuer**



**Pour ces faits particuliers, l'arbitre devra adresser un  
rapport circonstancié à la commission sportive de la Ligue  
relatant les circonstances de la/des pannes**